

Commission aménagement et environnement



Mise en place

Jeudi 3 septembre 2020

Attendus de la commission

- Ordre du jour
 - mise en place de la commission
 - échanges sur les « actions » en cours ou à prévoir,
 - organisation et rythme de travail
 - priorités et calendrier
- Les actions à engager -> nature, manière de travailler, niveau d'urgence, conditions de réalisation
- Quelle organisation?
 - Comité de pilotage
 - Groupe de travail sur thématique ou action
 - Entretien avec personnes ressources ou impliquées?
- Rédaction et diffusion d'un compte rendu

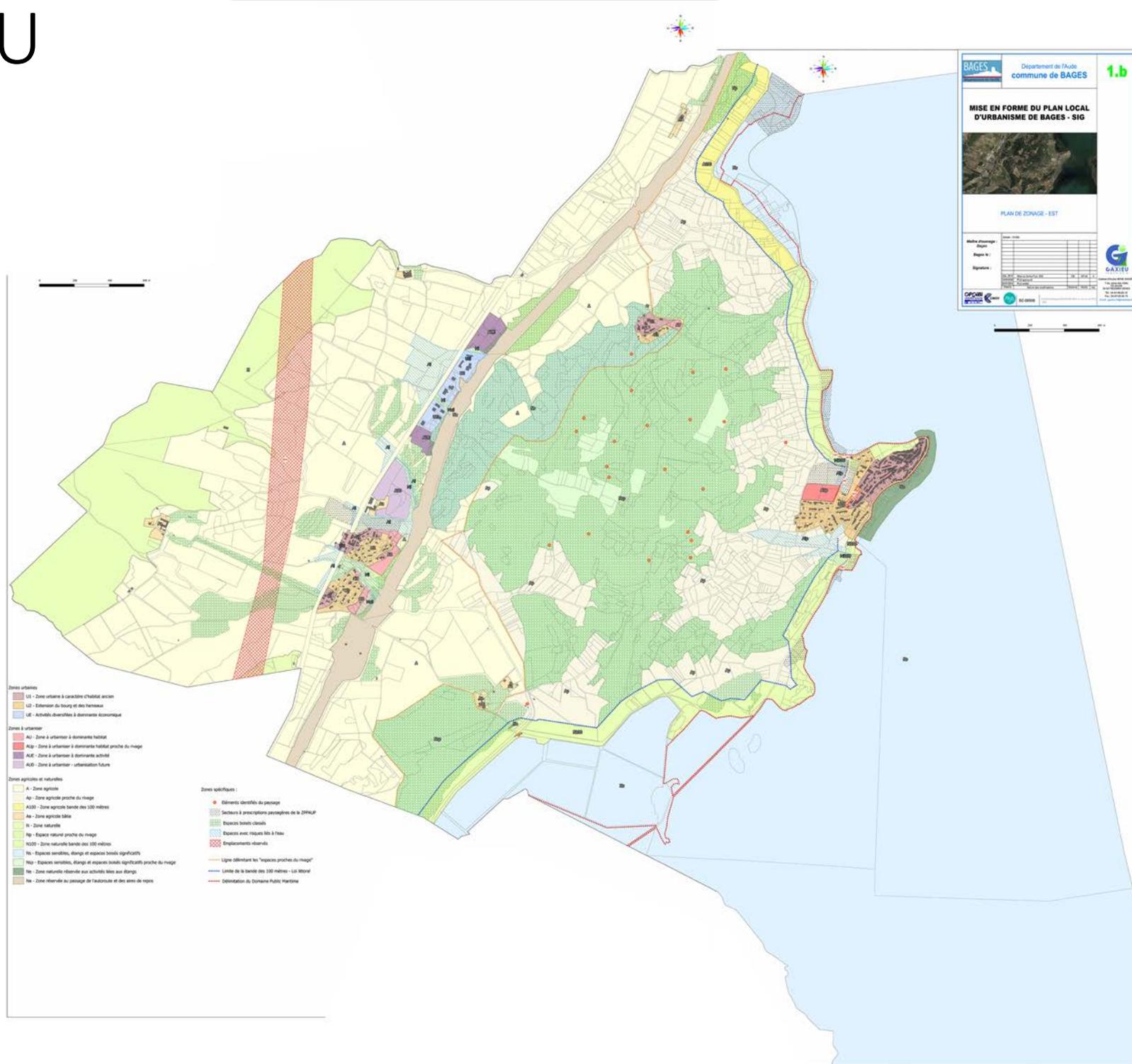
Les 3 pôles de la commission

- Urbanisme
- Aménagement
 - Travaux d'aménagement et d'investissement
 - Patrimoine communal et accessibilité
- Environnement
 - Agriculture, viticulture et pêche
 - Protection de l'environnement
 - Développement durable

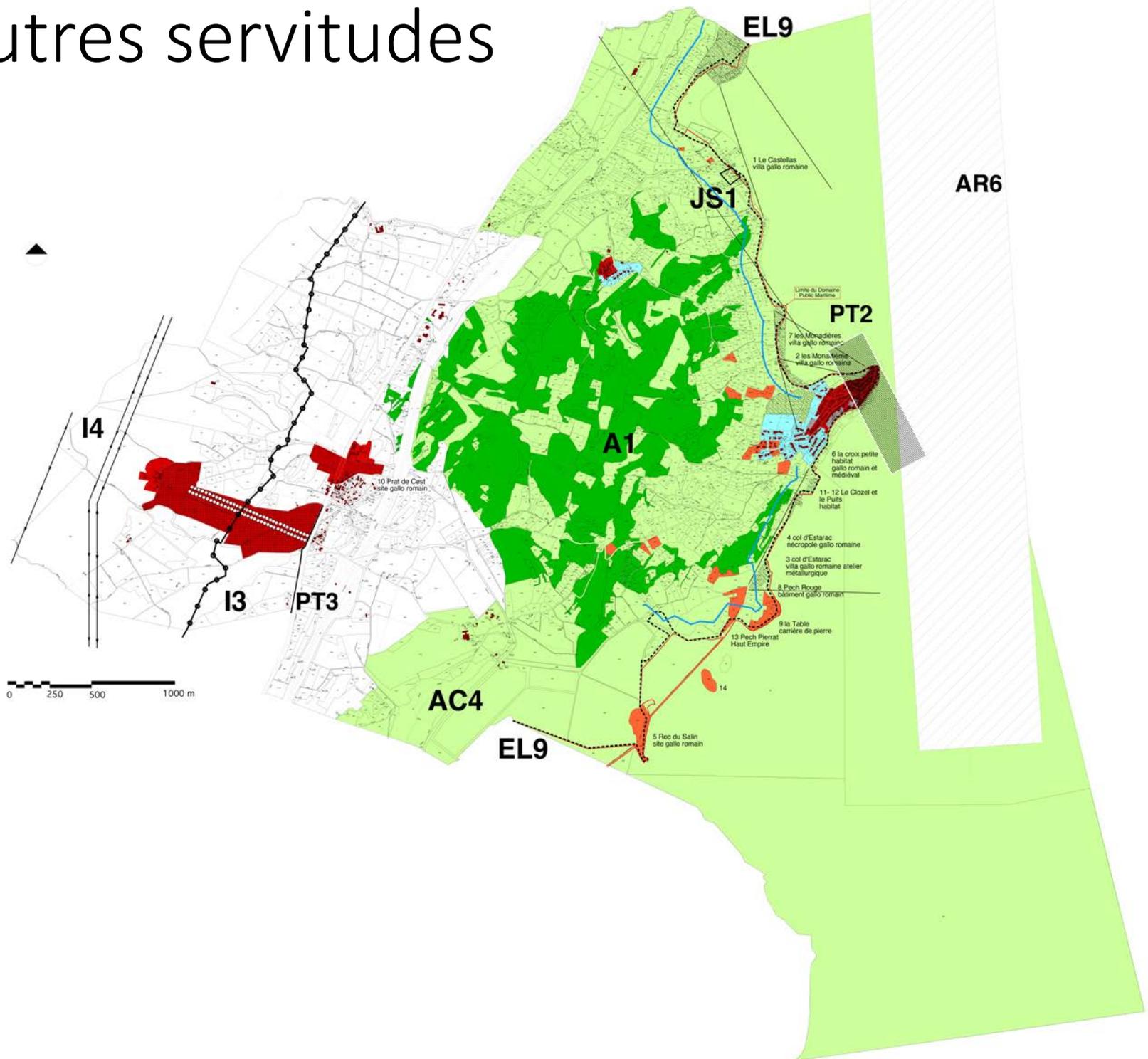
URBANISME

- Instruction des autorisations d'urbanisme
 - Réception en amont des demandeurs
 - La commission peut avoir à statuer en cas de dossier complexe
- PLU (Plan Local d'Urbanisme) -> mise en place d'une révision
- ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) -> SPR (Site Patrimonial Remarquable)
- Domaine Public Maritime (DPM) et action sur « la Rivière »
- « La Condamine »
- Gestion des risques
 - PPRL
 - Étude diagnostic sur l'évolution du trait de côte (SMDA/SMAAR)
 - Comité feu
-

PLU



SPR et autres servitudes



- A1 Forêt soumise
- AC4 zonage ZPPAUP
- ZP1 : enveloppe du bâti ancien
- ZP 2 : enveloppe du bâti récent et futur
- ZP 3 : enveloppe du paysage précieux
- secteur où les plantations d'arbres de haut jet so
- secteur naturel à préserver
- Servitude AR6 : abords de champ de tir
- Servitude I3 : transport de distribution de gaz
- Servitude I4 canalisations électriques
- Servitude EL9 passage des piétons
- Servitude JS1 installations sportives
- Servitude PT2 : hauteur maxi NGF 60m
- Servitude PT3 câble 381/3
- bande des 100m application de la loi littoral : arrêté préf. limite haute du rivage à +0,80m NGF pour le rivage de la mer et à +0,70m NGF pour de Bages Sigean et Salses-Leucate.
- Sites archéologiques connus
SOURCE SRA 2001

Emprise du DPM susceptible de faire l'objet d'une concession





Échelle 1 : 4 558

0 100 m

La Condamine projet Hectare 2013



La Condamine projet Hectare 2014



La Condamine projet mis à l'enquête publique mars 2019



Échelle 1 : 4 558

0 100 m

La Condamine projet adjoint à la convention signée le 3 mars 2020

AMENAGEMENT

BAGES

- Rue des Ecoles et la « falaise »
- Église Saint Martin
- Aménagement intérieur de la mairie
- Etude de programmation pour aménagement de la Rivière

PRAT DE CEST

- Rue Aimé Césaire
- Aire multisports

Les bâtiments communaux

HAMEAU d'Estarac

Les cimetières (accessibilité, aménagement, optimisation)

.....

ENVIRONNEMENT

- Déchets verts
- Encombrants
- Mise en place de containers enterrés avec le Grand Narbonne
- Collecte des déchets sur RD avec IME
- Collecte participative
- Entretien des chemins viticoles et des chemins (murs en pierre sèche)
- Entretien des espaces coupe-feu
- Entretien des ruisseaux
- Déjection canine
- Composteur (Bages et possible à Prat-de-Cest)
- Les « mobilités » (circulation, stationnement, déplacements..)
- Embellissement et biodiversité
-

Prochaine commission

- Jeudi 1^o octobre 18 heures espace DAUDE